

**GROUPIMO**  
**Société Anonyme à Conseil d'administration**  
**au capital de 1 286 746 Euros**  
**Siège social : Immeuble Palmiste**  
**Quartier GONDEAU**  
**97232 LE LAMENTIN**  
**432 271 534 R.C.S. Fort de France**

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 31 juillet 2013**

---

Le 31 juillet 2013 à 14 heures, les actionnaires se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Conseil d'Administration.

Les actionnaires titulaires de titres nominatifs ont été convoqués par lettre.

Les membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance.

Deloitte associés Commissaire aux comptes, représenté par Jean Marc Bastier, associé, a été régulièrement convoqué est absent.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Stéphane PLAISSY, président du Conseil d'Administration.

Le bureau de l'Assemblée désigne pour Secrétaire : Monsieur Didier NICOLAI-GUERIN

Sont scrutateurs de l'Assemblée et acceptant cette fonction : NONNON Harry et Madame ZAMEO Solange.

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le bureau qui constate que les actionnaires présents, représentés ou ayant votés par correspondance possèdent 947 409 actions sur les 1.286.746 formant le capital et ayant le droit de vote.

L'Assemblée représentant plus de un quart du capital est régulièrement constituée et peut, en conséquence, valablement délibérer.

Les 947 409 actions représentent 1 561 699 voix.

Sont mis à la disposition des actionnaires :

- une copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire nominatif,
- la copie de la lettre de convocation adressée sous pli recommandé au Commissaire aux Comptes, accompagnée des avis de réception,
- la feuille de présence,
- les pouvoirs et bulletins de vote,

Pour être soumis ou présentés à l'Assemblée, sont également déposés :

- le rapport du Conseil d'Administration
- les comptes consolidés non audités
- les comptes sociaux non audités
- le texte des projets de résolutions.

A  
HN  
R?

Le président déclare que les actionnaires ont eu la faculté d'exercer, préalablement à la réunion, leur droit de communication, selon les dispositions du Code de Commerce.

Le président rappelle alors l'ordre du jour :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2012 incluant le rapport de gestion du groupe ;
- Approbation des comptes annuels, des comptes consolidés et des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce ;
- Affectation du résultat ;
- ~~Pouvoir en vue des formalités~~

Puis présentation est faite du rapport de gestion et de ses annexes, des comptes annuels, des comptes consolidés.

Connaissance est ensuite prise du rapport du Président sur l'exercice de consolidation.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix.

## **RESOLUTIONS**

### **Première résolution (Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2012 - Approbation des charges non déductibles).**

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et après avoir pris connaissance des rapports de Gestion de la société et du Groupe établi par le Conseil d'Administration, approuve les comptes annuels, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés le 31 décembre 2012 se soldant par un bénéfice de 446 286 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

L'Assemblée Générale approuve spécialement le montant global, s'élevant à 0 euro des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts, ainsi que l'impôt correspondant.

**Cette résolution est adoptée à 99.99 % des présents ou représentés**

### **Deuxième résolution (Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012)**

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la société et du Groupe établi par le Conseil d'Administration, approuve, lesdits comptes consolidés arrêtés à le 31 décembre 2012, tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

**Cette résolution est adoptée à 99.99 % des présents ou représentés**

Handwritten signatures and initials at the bottom right of the page, including a large signature, a smaller signature, and the initials 'HN' and 'S2'.

### Troisième résolution (Affectation du résultat de l'exercice). —

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration décide d'affecter le montant distribuable détaillé ci-après de la manière suivante :

Ancien Report à nouveau	- 7 187 775 euros
Résultat de l'exercice	446 286 euros
Montant distribuable	0 euro
Affectations	
Réserve légale	0 euro
Dividende	0 euro
Report à nouveau:	- 6 741 489 euros

Mention relative à la distribution de dividendes décidée par l'assemblée :

« Le dividende global revenant à chaque action est fixé à 0 € par action l'intégralité du montant ainsi distribué est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du CGI »

Mention relative aux distributions antérieures:

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au cours des trois derniers exercices les distributions de dividendes ont été les suivantes :

Exercices	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus éligibles non à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2011	0€		
2010	0€		
2009	0€		

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés**

### Quatrième résolution (problème de communication avec les commissaires aux comptes))

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et après avoir été informé par le Conseil d'Administration, constate que malgré l'email de renouvellement de mission adressé par le cabinet Deloitte en date du 3 décembre 2012, ce dernier reste muet malgré la mise à disposition des éléments comptables, les très nombreux appels téléphoniques, les relances par emails et les courriers recommandés. Elle demande en conséquence à la direction générale de maintenir ses efforts pour obtenir les informations de la part du commissaire aux comptes, et une reprise de sa mission.

**Cette résolution est adoptée à 99.99 % des présents ou représentés**

*Handwritten signatures and initials:*  
A large signature on the left, and initials "HN" and "S" on the right.

### **Cinquième résolution (Pouvoir)**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la Loi.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés**

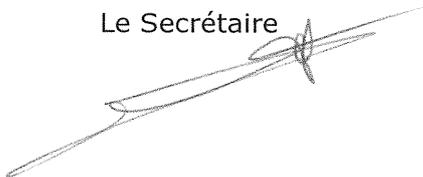
---

L'ordre du jour étant épuisé à 14h30, une discussion est ouverte entre le président du Conseil d'administration et les actionnaires de la société.

Personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée à 14h37

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Secrétaire



Le président



Les scrutateurs

